



**RASSEMBLEMENT**  
**DES RESPONSABLES**  
**DE COMITÉS**

**FSGT** *Fédération Sportive  
et Gymnique du Travail*  
**EN CHARGE DE L'ACCUEIL  
& DU SUIVI DES CLUBS**

# Les nouveautés de la reprise de saison 2022-23



**30-31 MAI**  
**2022**  
**VILLAGE CLUB DU SOLEIL**  
**LA BELLE DE MAI - MARSEILLE**

  
**FSGT** **PÔLE**  
**VIE ASSOCIATIVE**  
*sport populaire /* **FÉDÉRÉE**

## Plan de présentation

1. Certificat médical
2. Violences et discriminations dans le sport
3. Dispositif Pass'Sport
4. Assurances : Obligation d'information renforcée
5. Modalités d'affiliation et d'adhésion de 13 à 16 mois

# 1. Certificat médical

Cadre juridique : Articles 23 et 24 de la loi sport du 2 mars 2022

## CE QUI NE CHANGE PAS :

PRATIQUANTS MINEURS et PRATIQUES À ENVIRONNEMENT OU À CONTRAINTES PARTICULIÈRES (Mineurs ou majeurs) => PAS D'ÉVOLUTION :

- Pour les PRATIQUANTS MINEURS => QUESTIONNAIRE DE SANTÉ et ATTESTATION
- Pour les ACTIVITES PARTICULIERES => PRATIQUANTS MINEURS ou MAJEURS  
=> CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL

## CE QUI CHANGE => 4 DISPOSITIONS :

Pour les PRATIQUANTS MAJEURS

- => Dorénavant chaque fédération établit les conditions de délivrance ou de renouvellement de la licence, ainsi que la nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés au certificat médical

# 1. Certificat médical *(suite)*

- La même procédure s'applique aux pratiquants MAJEURS non licenciés qui s'inscrivent à des initiatives ou compétitions ouvertes à des non licenciés
- Chaque fédération fixe la liste des licences délivrées par les autres fédérations agréées qui permettent aux pratiquants de participer aux compétitions qu'elle organise sans présentation d'un certificat médical
- Lorsqu'une compétition est organisée par une fédération sportive agréée dans un ou sur un ou plusieurs départements frontaliers, pour l'inscription, les organisateurs doivent prendre en compte la réglementation du lieu de résidence des pratiquants frontaliers

Nota : Le **Décret d'application** de mise en oeuvre des articles 23 et 24 de la loi sport est **publié depuis le 22 juin 2022**

Concernant la **FSGT** => **PAS D'ÉVOLUTION :**  
**RECONDUCTION** pour 2022-2023  
des dispositions en vigueur en 2021-2022

## 2. Les violences et discriminations dans le sport

### 2.1 Contrôle d'honorabilité des bénévoles

- Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles est annuel
- Il concerne toute personne qui sollicite une licence et qui exerce une fonction de dirigeant / encadrant / arbitre ou juge
- Nouvelle attestation à renseigner pour 2022-23

### 2.2 Actions de formation

- **Formations délivrées par les fédérations agréées**  
=> Introduction de modules d'information et prévention aux violences et discriminations dans le sport

### 3. Dispositif Pass'Sport

Période : du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 décembre 2022

Le **Pass'Sport**, c'est quoi ?

C'est une aide de l'Etat de 50 € (*1 020 000 jeunes bénéficiaires en 2021-2022*) qui vise à relancer l'adhésion auprès des associations sportives et pour la prise de licence auprès des fédérations

C'est une aide cumulable avec d'autres aides (notamment celles des collectivités territoriales)

En 2022, quels sont les bénéficiaires du Pass'Sport ?

1. Les enfants et jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
2. Les enfants et jeunes de 6 à 20 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
3. Les jeunes et adultes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
4. **(Nouveau)** Les étudiants boursiers de 18 à 25 ans révolus sont aussi éligibles au Pass'Sport

### 3. Dispositif Pass'Sport (suite)

Une procédure simplifiée en 3 temps :

1. D'abord, les familles recevront à partir du 15 juillet 2022 un courriel et un SMS avec un code individuel pour accéder au pass'sport. Un portail usager sera créé permettant aux usagers de saisir leurs informations personnelles

Nota : Le bénéfice du pass'sport est rétroactif (un jeune inscrit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet pourra bénéficier rétroactivement de la réduction sur présentation du code pass'sport)

2. Ensuite, une réduction de 50€ pourra être opérée par le club sportif sur présentation du code
3. Enfin, le club fera une déclaration simplifiée sur Le Compte Asso :

Nota : Cette année les clubs n'auront que le code usager des adhérents à saisir sur la plateforme. Le remboursement sera fait au club directement par l'Etat (Agence des Services et Paiements-ASP)

### 3. Dispositif Pass'Sport (suite)

En 2022, quelles sont les structures éligibles au dispositif ?

1. Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports
2. Les associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) ou Sport, qui n'étant pas affiliées aux fédérations sportives agréées, ont des actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et / ou qui sont soutenues par le programme « Cités éducatives »

En 2022, la FSGT sera fédération pilote du dispositif Pass'Sport

Le Ministère des sports et des JOP met en place un nouveau portail Pass'Sport permettant aux familles et pratiquants d'identifier en amont les clubs participant au dispositif Pass'Sport.

Les clubs FSGT seront recensés sur le nouveau portail



## 4. Assurances : Obligation d'information renforcée

Référence juridique : Code du sport - Art L.321-1

C'est quoi l'obligation d'information renforcée ?

- Le club a une obligation d'information envers ses adhérents
- Et, de plus, il doit prouver qu'il les a informés

En conséquence :

- ⇒ Remise obligatoire du dépliant d'assurance à chaque licencié
- ⇒ signature obligatoire du haut du support de licence par le licencié
- ⇒ le club doit conserver le haut du support de licence signé par le licencié

Nota : la partie haute du support licence pourra être demandée en cas de sinistre ou de plainte. Il est conseillé au club de la conserver pendant 5 ans

## 5. Modalités d'affiliation et d'adhésion de 13 à 16 mois

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Les affiliations pouvant aller jusqu'à 16 mois sont à proposer uniquement aux nouveaux clubs et pour la première année.
- Les licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être délivrées aux nouveaux licencié.es issus d'un nouveau club
- Les licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent aussi être délivrées aux nouveaux licencié.es d'un club en renouvellement d'affiliation ou déjà validé

En **SAISON SPORTIVE** les affiliations et licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être proposées par anticipation **À PARTIR DU 1er MAI** avant la clôture de la saison

En **ANNÉE CIVILE** les affiliations et licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être proposées par anticipation **À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE** avant la clôture de la saison

## 5. Modalités d'affiliation et d'adhésion de 13 à 16 mois (suite)

### LA PROCÉDURE SUR LE SITE DES LICENCES

#### Pour un club en saison sportive

**Saisir la demande d'affiliation et les activités en année civile**

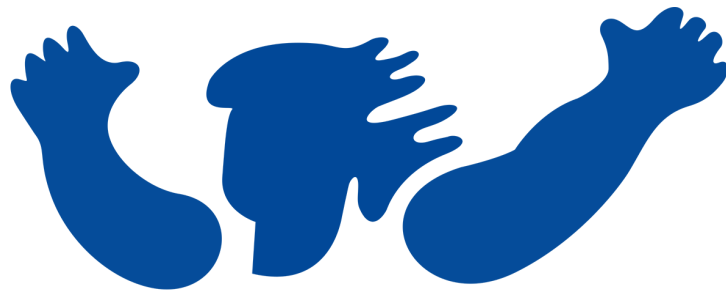
Important : avant l'envoi pour validation de l'affiliation, prévenir le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) qui fera le nécessaire pour que la période soit respectée pour l'affiliation et les licences

#### Pour un club en année civile

**Saisir la demande d'affiliation et les activités en saison sportive**

Important : avant l'envoi pour validation de l'affiliation, prévenir le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) qui fera le nécessaire pour que la période soit respectée pour l'affiliation et les licences

Par la suite, le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) préviendra le Comité qui devra réimprimer les licences avec la bonne période (saison sportive ou année civile)



# FSGT

*sport populaire !*

fsgt.org  
Fédération Sportive et Gymnique du Travail

*#nouslesport*

